

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

21 JANVIER 2009

SESSION ORDINAIRE* du comité administratif / commission d'aménagement, mercredi le 14 janvier 2009, annulée et reportée, au **MERCREDI 21 JANVIER 2009, à 17 h 00 (5 h 00 pm)**, tenue selon la loi, au restaurant du Motel Le Manoir, 16, rue Dollard à Ville-Marie, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

Monsieur Luc Lalonde , maire de Béarn
Monsieur Philippe Barette , maire de Témiscaming
Monsieur Jean-Pierre Charron , maire de Belleterre et préfet (arrivée à 17 h 40)

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

Monsieur Maurice Rivard, maire de Notre-Dame-du-Nord
et préfet suppléant

EST ABSENT :

Monsieur Marc Champagne, maire de Lorrainville

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Marie-Josée Brisson , agente de développement par intérim
Monsieur Denis Clermont , secrétaire-trésorier – directeur général

*

Note en vertu de l'article 153 du Code municipal

L'avis de convocation ayant été expédié à tous les membres du CA conformément à l'article 156 du Code municipal, le CA constate que ledit avis de convocation a été signifié tel que requis par les dispositions du Code municipal, au membre du CA qui n'était pas présent à l'ouverture de la séance.

01-09-001A

Ouverture de la séance à 17 h 00, adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 10 décembre 2008.

01-09-002A

Le procès-verbal de la session ordinaire du 10 décembre 2008 ayant été remis et/ou transmis par la poste à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

01-09-003A

Autorisation de projet – Pacte rural 2007-2014 – Municipalités dévitalisées. Agent de développement – Municipalité d'Angliers.

- 2007 : 4 100 \$ prévus au Pacte rural (Fonds des municipalités dévitalisées)
- 2008 : 4 100 \$ prévus au Pacte rural (Fonds des municipalités dévitalisées)
- 2009 : 4 100 \$ prévus au Pacte rural (Fonds des municipalités dévitalisées)

Total **12 300 \$** (76 %)

- Coût du projet : 16 128,80 \$

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le projet « Agent de développement » de la municipalité d'Angliers dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 Fonds des municipalités dévitalisées pour un montant de 12 300 \$ (années 2007-2008-2009).

Le versement sera effectué sur présentation d'un rapport d'activités, du plan de financement et des pièces justificatives, pour chacune des années.

01-09-004A

Autorisation de projet – Pacte rural 2007-2014 – Municipalités dévitalisées. Relocalisation du local des jeunes – Municipalité de St-Édouard-de-Fabre.

- 2007 : 4 100 \$ prévus au Pacte rural (Fonds des municipalités dévitalisées)
- 2008 : 4 100 \$ prévus au Pacte rural (Fonds des municipalités dévitalisées)

Total **8 200 \$** (26 %)

- Coût du projet : 32 118 \$

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le projet « Relocalisation du local des jeunes » de la municipalité de St-Édouard-de-Fabre dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 pour un montant de 8 200 \$ (années 2007-2008), au Fonds des municipalités dévitalisées.

Le versement sera effectué sur présentation d'un rapport d'activités, du plan de financement et des pièces justificatives.

01-09-005A

Autorisation de versement – Pacte rural 2007-2014 – Municipalités dévitalisées. Parc municipal : 1 300 \$ – Municipalité de Fugèreville.

Projet autorisé par le CA le 11 juin 2008 (Fonds municipalités dévitalisées)

Considérant le rapport d'activités;

- 2007 : 1 300 \$ prévus au Pacte rural
- Coût du projet : 3 770 \$

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement de la somme de 1 300 \$ prévue au budget du Pacte rural 2007-2014 (année 2007) à la municipalité de Fugèreville pour le projet « Parc municipal ».

01-09-006A

Autorisation de versement – Pacte rural 2007-2014 – Municipalités dévitalisées. Relais du lac Argentier : 1 300 \$ – Municipalité de Fugèreville.

Projet autorisé par le CA le 11 juin 2008 (Fonds municipalités dévitalisées)

Considérant le rapport d'activités;

- 2007 : 1 300 \$ prévus au Pacte rural
- Coût du projet : 5 192,38 \$

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement de la somme de 1 300 \$ prévue au budget du Pacte rural 2007-2014 (année 2007) à la municipalité de Fugèreville pour le projet « Relais du lac Argentier ».

01-09-007A

Autorisation de versement – Pacte rural 2007-2014. Étude d'un projet pilote de couverture intégrale du large bande haute vitesse Internet à Laverlochère – 2 389,26 \$.

- Coût du projet : 20 000 \$
- Montant autorisé le 20 août 2008 : 5 000 \$
- Coût réel : 2 389,26 \$

(Budget réservé « Recherche et développement » : 23 000 \$)

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement de la somme de 2 389,26 \$ prévue au budget du Pacte rural 2007-2014 à même le budget réservé « Recherche et développement » à la municipalité de Laverlochère pour le projet « Étude d'un projet pilote de couverture intégrale du large bande haute vitesse Internet à Laverlochère ».

01-09-008A

Autorisation de projet et de versement – Pacte rural 2007-2014 – Fonds des municipalités dévitalisées. Relocalisation de la marina : 8 200 \$ – Municipalité de Notre-Dame-du-Nord.

Considérant le rapport d'activités du projet de relocalisation de la marina à Notre-Dame-du-Nord;

- 2007 : 4 100 \$ prévus au Pacte rural
- 2008 : 4 100 \$ prévus au Pacte rural

Total **8 200 \$** (59 %) Fonds des municipalités dévitalisées

- Coût du projet : 13 857 \$

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le projet ainsi que le versement de la somme de 8 200 \$ prévue au budget du Pacte rural 2007-2014 – Municipalités dévitalisées à la municipalité de Notre-Dame-du-Nord pour le projet « Relocalisation de la marina ».

01-09-009A

Transport adapté.

Renouvellement de la contribution du « Territoire non organisé » à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue pour l'année 2009 au montant de 2 952 \$.

Considérant le règlement n° 034-01-1988 intitulé « Règlement autorisant la conclusion d'une entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées, entre la MRC de Témiscamingue (TNO) et la Corporation du transport adapté du Témiscamingue inc. (CTAT) »;

Considérant les articles 536 à 539 du Code municipal;

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser, à même le Fonds du Territoire non organisé, le versement d'une subvention à la CTAT, au montant total de 2 952 \$ pour l'année 2009. Ce montant inclut la part du Comité municipal de Laniel, au montant de 1 397 \$ pour lequel leur autorisation est requise.

La MRC, en vertu des articles 8 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (Territoire non organisé), verse sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente au total 20 % du budget global de la CTAT pour l'année 2009. Cette subvention est conditionnelle à ce que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT et qu'il subventionne le service à 75 %, le solde (5 %) étant financé par les usagers.

01-09-010A **Transport adapté.**

Désignation d'un porte-parole des municipalités participantes au service de transport adapté du Témiscamingue, pour l'année 2009.

Considérant le service de transport adapté du Témiscamingue, débuté en 1987;

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue accepte d'agir à titre de porte-parole des municipalités participantes au service de transport adapté du Témiscamingue, pour l'année 2009.

01-09-011A **Renouvellement pour l'année 2009 de la demande du Comité municipal de Laniel, concernant une avance de fonds de 4 000 \$ (petite caisse) consentie chaque année depuis le 11 janvier 1995, à même leur budget « TNO Laniel ».**

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser pour l'année 2009 une avance de fonds (petite caisse) de 4 000 \$ consentie annuellement au Comité municipal de Laniel depuis le 11 janvier 1995, à même leur budget « TNO Laniel ».

Selon la convention en vigueur, la MRC procède mensuellement au paiement des comptes sur recommandation du Comité municipal de Laniel. Cette avance est retenue sur la dernière réclamation à la fin de chaque année (référence : résolution n° 01-93-015A du 13 janvier 1993).

01-09-012A **Adhésion/renouvellement de cotisation 2009. Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) au coût de 225 \$.**

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le renouvellement d'adhésion 2009, de la MRC de Témiscamingue à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) au montant de 225 \$, tel que prévu au Budget 2009.

Adhésion/renouvellement de cotisation 2009. Réseau Les Arts et la Ville au coût de 250 \$.

01-09-013A

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le renouvellement de la cotisation 2009, de la MRC de Témiscamingue au Réseau Les Arts et la Ville au montant de 250 \$, tel que prévu au Budget 2009.

01-09-014A

Adhésion/renouvellement de cotisation 2009. Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) au coût de 418,78 \$, cotisation et formation seulement.

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le renouvellement de cotisation 2009, de la MRC de Témiscamingue à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, cotisation et formation seulement, au montant de 418,78 \$, tel que prévu au Budget 2009.

01-09-015A

Adhésion/renouvellement de cotisation 2009. Fédération québécoise des municipalités.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le renouvellement de cotisation, pour l'année 2009, de la MRC de Témiscamingue à la Fédération québécoise des municipalités au montant de 11 387,90 \$ comme suit :

Municipalité	Cotisation 2009
Angliers	633,22 \$
Béarn	633,22 \$
Duhamel-Ouest	691,30 \$
Fugèreville	633,22 \$
Guérin	633,22 \$
Kipawa	633,22 \$
Laforce	633,22 \$
Latulipe-et-Gaboury	633,22 \$
Laverlochère	633,22 \$
Lorrainville	904,30 \$
Moffet	633,22 \$
Nédélec	633,22 \$
Notre-Dame-du-Nord	754,38 \$
Rémigny	633,22 \$
St-Bruno-de-Guigues	806,06 \$
St-Édouard-de-Fabre	633,22 \$
St-Eugène-de-Guigues	633,22 \$
Total	11 387,90 \$

La cotisation 2009 des municipalités est payée par la MRCT et prévue au Budget 2009, sauf pour les villes de Belleterre, Témiscaming et Ville-Marie.

Adhésion/renouvellement de cotisation 2009. Fédération canadienne des municipalités au coût de 1 583,28 \$.

01-09-016A

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le renouvellement de la cotisation 2009, de la MRC de Témiscamingue à la Fédération canadienne des municipalités au montant de 1 583,28 \$, tel que prévu au Budget 2009.

01-09-017A

Adhésion/renouvellement de cotisation 2009. Association des directeurs municipaux du Québec – Cautionnement – Assurance – Cotisation au coût de 496,98 \$.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le renouvellement de la cotisation 2009, de la MRC de Témiscamingue à l'Association des directeurs municipaux du Québec au montant de 496,98 \$, tel que prévu au Budget 2009.

01-09-018A

Appui au « Collectif pour un Québec sans pauvreté ».

Mise en situation

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté, dont la mission collective est de bâtir un Québec sans pauvreté, procède à une vaste opération de solidarité citoyenne pour démontrer à l'Assemblée nationale notre volonté commune de faire du Québec une société sans pauvreté. Pour ce faire, 3 principes sont mis de l'avant :

- Toutes les personnes doivent avoir accès à des services publics universels de qualité;
- Le travail à temps plein au salaire minimum doit faire sortir de la pauvreté; en tenant compte du seuil de faible revenu de Statistique Canada, cela signifie un taux de 10,16 \$/ heure pour 2007;
- Les protections publiques doivent garantir un revenu assurant la dignité et la santé des personnes : selon la mesure du panier de consommation de Statistique Canada, cela signifie un revenu de 13 267 \$/an pour 2007;

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la démarche du Collectif pour un Québec sans pauvreté dans son intention de démontrer à l'Assemblée nationale notre volonté commune de faire du Québec une société sans pauvreté.

La crise économique actuelle affecte particulièrement les entreprises forestières et agricoles au Témiscamingue, occasionnant des conditions de vie pénibles pour les individus touchés et leurs familles.

Réclamation du Territoire non organisé (TNO) de Laniel au ministère des Transports du Québec pour le versement de la subvention année 2008 – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal (2 000 \$).

01-09-019A

Considérant que le 10 juillet 2008, la ministre des Transports, M^{me} Julie Boulet, octroie une subvention maximale de 2 000 \$ au Territoire non organisé de Laniel pour l'amélioration des chemins Dorval, du Dépotoir et Laforest;

Considérant les dispositions des articles 7 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* sur la gestion de la MRC en Territoire non organisé (LRQ, c. 0-9);

Considérant le rapport des travaux routiers réalisés par le Comité municipal de Laniel;

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ D'entériner la réclamation du Territoire non organisé (TNO) de Laniel afin que lui soit versée la subvention de 2 000 \$ du ministère des Transports pour l'amélioration des chemins Dorval, du Dépotoir et Laforest dans le cadre du « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal » – année 2008.

01-09-020A

Le Baladeur – Transport collectif rapport d'exploitation année 2008 et demande de contribution financière au ministère des Transports, 62 980 \$ pour l'année 2009.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver le rapport d'exploitation 2008 « Le Baladeur – Transport collectif », présenté au ministère des Transports dans le cadre du « Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural »;
- ❖ De demander au ministère des Transports une contribution financière au montant de 62 980 \$ pour l'année 2009, tel que prévu au Plan d'affaires 2008-2012 Le Baladeur.

Budget 2009 – Le Baladeur :

- Partenaires : 17 490 \$
- MRCT : 14 000 \$
- MTQ : 62 980 \$
- Usagers : 450 \$

Total **94 920 \$**

1^{er} versement
21 janvier 2009 – Le Baladeur : 24 000 \$

Projet Angliers – La Régionale.

01-09-021A

Ce projet d'aménagement d'une petite centrale hydroélectrique privée est en développement depuis l'année 1992.

Principales caractéristiques et retombées économiques annuelles	
Puissance installée	25 MW
Investissement	65 M\$
Droit hydraulique Québec	505 000 \$
Taxes Québec	239 000 \$
Redevances à la municipalité	165 000 \$
Emplois en construction	250
Emplois en opération	4

Le CA de la MRCT et le conseil municipal d'Angliers ont planifié une rencontre avec le promoteur « La Régionale Énergie inc. » prévue le 26 janvier 2009, dans le but de s'enquérir du plan de travail et du calendrier de réalisation du projet.

La Régionale a demandé de reporter la rencontre de quelques semaines, préférant d'abord compléter ses pourparlers avec le gouvernement du Québec.

À suivre!

01-09-022A

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

Il est 18 h 30.

(Original signé)

(Original signé)

Maurice Rivard, préfet suppléant

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

